

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
TENUE LE 09 MAI 2016
AU BUREAU MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Guy Rochette, conseiller au siège # 1
Monsieur Alexandre Morin, conseiller au siège #2
Monsieur Marc Boiteau, conseiller au siège #3
Monsieur Brian Ross, conseiller au siège # 4
Monsieur Bruce Wallace, conseiller au siège #5

Madame Dominique Payette, mairesse, préside l'assemblée et Madame Josée Desmeules agit à titre de greffière.

EST ABSENT :

Madame Mélanie-Anne Bousquet, conseillère au siège #6

- 01- Adoption de l'ordre du jour;
- 02- Adoption du procès-verbal du 11 avril 2016;
- 03- Mot de la mairesse;
- 04- Mot des conseillers;
- 05- Gestion administrative :
 - a) Rapport sur les autorisations de dépenses;
 - b) Comptes à payer;
 - c) Comptes clients;
- 06- Projet « Carrefour jeunesse-emploi Stoneham/Lac-Delage »;
- 07- Avis de motion du Règlement U-2016-08 modifiant le règlement sur les permis et les certificats U-2011-08 afin de changer la tarification des permis et certificats de construction, et d'en prolonger la période de validité ;
- 08- Adoption du premier projet de règlement U-2016-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-2011-08, afin de changer la tarification des permis et certificats de construction, et d'en prolonger la période de validité.
- 09- Modification de l'adresse du lieu où siège actuellement la cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de Jacques-Cartier;
- 10- Dépôt du rapport annuel sur l'eau potable;
- 11- Demande d'accès au lac Delage pour une formation de canot dans le cadre du programme de tourisme d'aventure et écotourisme ;
- 12- Embauche d'un stagiaire en communication ;
- 13- Correspondance ;

14- Varia;

15- Période de questions.

05-16-01 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-048 Il est proposé par Bruce Wallace, conseiller, appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté l'ordre du jour.

05-16-02 Adoption du procès-verbal du 11 avril 2016

Résolution 2016-049 Il est proposé par Alexandre Morin, conseiller, et appuyé par Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu que soit adopté le procès-verbal no. 2016-04, séance ordinaire du 11 avril 2016.

05-16-03 Mot de la mairesse

- Madame la mairesse informe les citoyens que c'est le RCI 2010 en vigueur qui s'applique jusqu'au mois d'octobre 2016. À partir de cette date, un nouveau RCI sera en vigueur, si évidemment il est accepté par le Ministère des Affaires municipales, bien que nous aimerions vous informer des éléments de ce nouveau RCI, nous restons prudents quant aux informations à donner tant que nous ne recevrons pas les directives écrites de la CMQ. Sachez que nous comprenons l'inquiétude des citoyens relativement à ce dossier et nous allons vous tenir informer dès que nous serons en mesure de le faire avec certitude.
- Madame Payette informe que le taux de réponses au sondage est excellent, soit près de 140 sondages à cette date de compiler. Nous sommes très satisfaits de la participation des citoyens et croyons que cela démontre un intérêt des citoyens quant à l'avenir de leur municipalité. Nous vous invitons à la rencontre-citoyens qui se tiendra le 1^{er} juin à 19h00.

05-16-04 Mot des conseillers

- Monsieur Ross informe les gens que la vente de garage se tiendra samedi et dimanche prochain de 9h00 à 16h00. Des plans sont disponibles sur le site internet de la municipalité et aux boîtes à lettres.

05-16-05 Gestion administrative

a) Comptes à payer

Résolution 2016-050 ATTENDU QUE les comptes à payer au 9 mai 2016 et les factures payées totalisent un montant de 84 325,49 \$ incluant les salaires;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes fournisseurs, des factures acquittées par paiement électronique et des chèques émis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Morin, conseiller, et appuyé par Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée;

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-05

QUE soit autorisé le paiement des comptes fournisseurs au 9 mai 2016 et ce, selon les échéances prescrites.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée Josée Desmeules, directrice générale par intérim, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Josée Desmeules, B.A.A.
Directrice générale par intérim

b) Taxes à recevoir

Madame Desmeules, directrice générale par intérim, dépose la liste des taxes à recevoir 9 mai 2016 qui totalisent un montant de 31 608.87 \$.

Chaque conseiller a reçu une copie de ce document

05-16-06 Projet « Carrefour jeunesse-emploi Stoneham/Lac-Delage »

Résolution 2016-051 ATTENDU QUE la Ville de Stoneham a offert à la Ville de Lac-Delage de participer au projet « Carrefour jeunesse-emploi Stoneham/Lac-Delage »;

ATTENDU QUE ce projet permet aux jeunes de Lac-Delage âgés de 16 à 35 ans d'avoir accès aux services offerts par le Carrefour jeunesse-emploi directement à Stoneham plutôt qu'au point de service de Charlesbourg;

ATTENDU QU'une participation financière de 200,00 \$ est demandée à la municipalité de Lac-Delage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brian Ross, conseiller, appuyé par Alexandre Morin, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la participation de la Ville de Lac-Delage au projet « Carrefour jeunesse-emploi Stoneham/Lac-Delage », ainsi que le versement d'une somme de 200,00 \$ à la Ville de Stoneham.

05-16-07

Avis de motion du Règlement U-2016-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-2011-08, afin d'augmenter la tarification des permis et certificats de construction, et d'en prolonger la période de validité.

L'avis de motion est donné par Marc Boiteau, conseiller, concernant l'adoption prochaine d'un règlement U-2016-08 concernant la modification du règlement U-2011-08 sur l'augmentation des tarifications des permis et certificats de construction, ainsi que sur la période de leur validité.

05-16-08

Adoption du premier projet de règlement U-2016-08 modifiant le règlement sur les permis et certificats U-2011-08, afin de changer la tarification des permis et certificats de construction, et d'en prolonger la période de validité.

Résolution 2016-052 CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les tarifications, ainsi que les délais en vigueur pour les permis de construction des articles 49 et 50 du règlement U-2011-08;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Boiteau, conseiller et appuyé par Bruce Wallace, conseiller, et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. L'article 49 du règlement U-2011-08 est remplacé par le suivant :

49. ANNULATION ET CAUSE D'INVADILITÉ DU PERMIS DE CONSTRUCTION

Un permis de construction est suspendu ou devient nul et sans effet dans les cas suivants :

1° les travaux ne sont pas commencés et une période de 2 ans s'est écoulée depuis la délivrance du permis;

2° les travaux sont discontinués sur une période de 1 an ou ne sont pas menés à terme et une période de 2 ans s'est écoulée depuis la délivrance du permis ;

3° le permis a été délivré sur la base d'un renseignement ou d'un document faux ou erroné;

4° les travaux ne sont pas réalisés conformément aux dispositions des règlements d'urbanisme en vigueur ou aux conditions rattachées au permis;

5° une modification a été apportée aux travaux autorisés ou aux documents approuvés sans l'approbation préalable du fonctionnaire désigné;

6° les travaux relatifs à la finition extérieure du bâtiment ne sont pas terminés 3 ans suivant la date d'émission du permis de construction.

Dans ces cas, si le constructeur ou le requérant désire commencer ou compléter ses travaux, il doit se pourvoir d'un nouveau permis de construction.

2. L'article 50, du règlement U-2011-08 est remplacé par le suivant :

50. TARIFICATION D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION

Les tarifs en vigueur pour l'émission d'un permis de construction sont établis selon les cas suivants :

- 1° nouveau bâtiment principal résidentiel : 250.00 \$
- 2° nouveau bâtiment principal commercial : 325.00 \$
- 3° nouveau bâtiment accessoire : 25.00 \$
- 4° transformation d'un bâtiment principal : 25.00 \$
- 5° transformation d'un bâtiment accessoire : 25.00 \$
- 6° agrandissement d'un bâtiment principal : 125.00 \$
- 7° agrandissement d'un bâtiment accessoire : 25.00 \$
- 8° la construction, l'installation, le déplacement ou la modification d'une piscine creusée ou hors-terre, incluant une piscine gonflable d'une hauteur minimale de 1,4 mètres : 25 \$
- 9° la construction, l'installation, le déplacement ou la modification d'une antenne de télécommunication à titre d'usage principal: 25 \$

05-16-09 Modification de l'adresse du lieu où siège actuellement la cour municipale commune de la ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de Jacques-Cartier

Résolution 2016-053 ATTENDU QUE la Ville de Lac-Delage fait partie de l'entente relative à la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond;

ATTENDU QUE l'article 3 de cette entente prévoit entre autres que la cour municipale siège sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier au centre communautaire, situé au 46, chemin du Village, à Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2;

ATTENDU QUE ce lieu des séances a été modifié en 2012, à la suite de l'approbation du ministre de la Justice, afin d'être déplacé au 75, chemin du Tour-du-Lac à Lac-Beauport;

ATTENDU QU'IL y a lieu de retourner à l'endroit initial, soit le 46, chemin du Village, à Lac-Beauport, parce que cet endroit sera complètement réaménagé et deviendra ainsi plus fonctionnel pour les différents intervenants de la cour municipale;

ATTENDU QUE l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* énonce, à son deuxième alinéa, que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale peut être effectuée par la résolution approuvée par le ministre de la Justice;

Il est proposé par Brian Ross, conseiller, et appuyé par Marc Boiteau, conseiller, et unanimement résolu :

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-05

QUE la Ville de Lac-Delage accepte que l'adresse du lieu où siège actuellement la cour municipale commune de la Ville de Saint-Raymond sur le territoire de la MRC de La Jacques-Cartier, soit le 75, chemin Tour-du-Lac à Lac-Beauport (Québec), G3B 0S9, soit modifiée par le 46, chemin du Village à Lac-Beauport (Québec) G3B 1R2;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

05-16-10 Dépôt du rapport annuel sur l'eau potable

Madame Josée Desmeules, directrice générale par intérim, dépose le rapport annuel sur l'eau potable 2015, tel que prescrit par la loi.

05-16-11 Demande d'accès au lac Delage pour une formation de canot dans le cadre du programme de tourisme d'aventure et écotourisme

Résolution 2016-054 ATTENDU QU'une demande d'accès au lac Delage pour une formation de canot en eau calme donnée par le Collège Mérici a été déposée par Madame Geneviève Blondeau, chargée de cours et formatrice-ressource, Tourisme d'aventure et écotourisme;

ATTENDU QUE le Manoir du Lac Delage autorise la formation et la mise à l'eau des embarcations ;

ATTENDU QUE le Collège Mérici a fourni une preuve d'assurabilité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alexandre Morin, conseiller, et appuyé par Bruce Wallace, et unanimement résolu:

QUE le conseil municipal autorise au Collège Mérici l'accès au lac Delage pour une formation de canot en eau calme dans le cadre du programme de tourisme d'aventure et écotourisme.

05-16-12 Embauche d'un stagiaire en communication

Résolution 2016-055 CONSIDÉRANT l'offre d'un stage de 230 heures par un étudiant en communication proposée par l'Université Laval;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre à jour le site Internet de la Ville et d'apporter de l'aide pour la rédaction du journal Le Delageois ainsi que divers dossiers municipaux à mettre à jour au niveau rédactionnel ;

Il est proposé par Guy Rochette, conseiller, et appuyé par Brian Ross, et unanimement résolu:

QUE Miro Lagueux soit stagiaire à la Ville de Lac-Delage pour une durée de 230 heures rémunérées au taux horaire de 10,75 \$, soit le salaire minimum.

05-16-13 Correspondance

Une liste de la correspondance reçue est transmise au conseil municipal.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÈS.

Procès-verbaux du Conseil de la Ville de Lac-Delage

2016-05

05-16-14 Varia

05-16-15 Période de questions

05-16-16 Levée de l'assemblée

Résolution 2016-056 Il est proposé par monsieur Alexandre Morin, conseiller, appuyé par Brian Ross, conseiller, et unanimement résolu de lever la présente assemblée à 20 h17.

Dominique Payette, Mairesse

Josée Desmeules, directrice générale par intérim